légifrance newlook

Par **Yann**, le **16/01/2008** à **15:37**

Notre site préféré à tous (après juristudiant évidemment 8)) a fait peau neuve. Image not found or type unknown

Qu'en pensez vous?

Moi j'aime pas du tout, je ne m'y retrouve pas :(Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **16/01/2008** à **16:23**

Bonjour,
Question d'habitude à prendre.
M'a l'air un peu plus "fouillis", mais paradoxalement plus commode, on n'a plus (a priori) la dichotomie "partie simplifiée / partie experte" avec un lien du genre "en savoir plus" qui doit mener sur l'équivalent de la recherche experte.

C'es quoi, ce nouveau "code du blé" ? Ce n'est quand même pas le remplaçant du code monétaire et financier, non ?

Ah ben non, je l'ai retrouvé aussi...

Alors, on va avoir aussi les codes de l'oseille ? de l'avoine ? du trèfle ? des radis ? de l'artiche (chaud) ?
Image not found or type unknown
:))

Par **mathou**, le **16/01/2008** à **17:37**

Il me fait un peu mal aux yeux, tous ces liens soulignés fatiguent l'attention, et les parties sont beaucoup moins claires comme ça d'autant que la police d'écriture semble plus petite.

Au niveau de la recherche, mêmes remarques. Mais la séparation gauche / droite dans la recherche experte des informations sur les juridictions et des thèmes est plus cohérente et plus simple d'utilisation.

Par **bob**, le **16/01/2008** à **17:54**

j'ai qu'une chose à dire : ahhhhhhhhhhhhhhhhhhhhh

On va se bousiller les yeux la dessus!!!!
enfin on s'y fera...

Bon j'avoue ça fait plus que trois mots.

Sur le fond, tout le monde s'accordait à dire que les recherches sur legifrance c'était pas top (la page expirée par exemple)donc on ne peut qu'être content de l'amélioration.

Par **Yann**, le **16/01/2008** à **18:11**

A mon avis résoudre les problème de saturation et d'engorgement c'était plus urgent que faire du toilettage.

Surtout que c'est des copieurs: on change nos graphismes il y a 3 mois total ils se sont sentis

:lol:

obligés de faire pareil Image not found or type unknown

On est des précurseurs!

Par **maolinn**, le **16/01/2008** à **19:25**

Je ne vois pas ce que vous y voyez de mal mais je l'utilise certainement moins que vous donc

:lol: :lol: :lol: :lol:

je me tais Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **16/01/2008** à **19:48**

[quote="Yann":2ynpuo7g]Surtout que c'est des copieurs: on change nos graphismes il y a 3

:lol:

mois total ils se sont sentis obligés de faire pareil Image not found or type unknown

On est des précurseurs![/quote:2ynpuo7g]
surtout que le graphisme me rappelle beaucoup le graphisme qu'on utilisait sur le site avant qu'on ne change il y a 3 mois...

pour preuve, voici l'ancien graphisme : http://www.juristudiant.com/site2

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **candix**, le **16/01/2008** à **20:49**

qu'est ce que j'en pense ?

c'est pas boooooooo

voila c'est tout, je n'ai pas encore eu à m'en servir donc je sais pas si il est plus pratique ou pas

Par **fan**, le **16/01/2008** à **21:44**

J'avais déjà du mal à lire mais alors là c'est un comble, pourquoi ont t-ils tout souligné, en :cry:

plus ce n'est pas beau comme présentation. Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **17/01/2008** à **10:43**

Bon, par contre la présentation des Codes est très bien : menu déroulant sur la gauche, repérage... franchement c'est plus sympa.

Par **sabine**, le **17/01/2008** à **11:01**

Article intéressant d'un professeur mécontent!

http://frederic-rolin.blogspirit.com/ar ... l#comments

Par **Camille**, le **17/01/2008** à **11:02**

Bonjour,
[quote="mathou":199nn2ex]Il me fait un peu mal aux yeux, tous ces liens soulignés fatiguent l'attention
[/quote:199nn2ex]
[quote="fanouchka":199nn2ex]J'avais déjà du mal à lire mais alors là c'est un comble, :cry:

pourquoi ont t-ils tout souligné, en plus ce n'est pas beau comme présentation. Image not found or type unknown

[/quote:199nn2ex]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Euh...
Je ne voudrais pas être désagréable mais, normalement, cest [u:199nn2ex]vous[/u:199nn2ex] qui demandez à [u:199nn2ex]votre[/u:199nn2ex] navigateur de souligner les liens. Or, une page d'accueil avec des liens, c'est pas totalement absurde...
:))

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **17/01/2008** à **11:10**

Bonjour,
[quote="mathou":2qwgays6]
les parties sont beaucoup moins claires comme ça d'autant que la police d'écriture semble plus petite.
Au niveau de la recherche, mêmes remarques.
[/quote:2qwgays6]
Ben, je ne trouve pas, une fois qu'on a compris la nouvelle "philosophie".
Avant, il fallait choisir entre "recherche simplifiée" et "recherche experte", sans réelle passerelle entre les deux.
Maintenant, on "atterrit" directement sur quelque chose qui ressemble à la "recherche simplifiée" avec des liens qui permettent d'approndir sur le sujet et qui fait "débarquer" sur ce qui ressemble à l'ancienne "recherche experte".
Malgré certaines apparences désagréables de prime abord, je pense que, rapidement, je ne regretterai pas l'ancienne présentation.
On va voir à l'usage.

Par **Camille**, le **17/01/2008** à **11:27**

Bonjour,
Mais...
je reconnais que, par rapport à l'ancienne version, si on lit un peu vite, on peut facilement confondre...
Exemple : "De la responsabilité du fait des produits défectueux" et "Du contrat de mariage et des régimes matrimoniaux" donnent l'impression de faire partie du même sujet "Des engagements qui se forment sans convention" ...

Peut-on parler de "garantie de conformité" ou de "garantie sur les vices cachés" en matière matrimoniale ?
:))

Image not found or type unknown

Par **maolinn**, le **17/01/2008** à **11:48**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[quote="Camille":2k34ov1k]Euh...
Je ne voudrais pas être désagréable mais, normalement, cest [u:2k34ov1k]vous[/u:2k34ov1k] qui demandez à [u:2k34ov1k]votre[/u:2k34ov1k] navigateur de souligner les liens. Or, une page d'accueil avec des liens, c'est pas totalement absurde...
:))

Image not found or type unknown [/quote:2k34ov1k]

Pas du tout.
D'ailleurs tu peux regarder la page d'accueil du forum de Juristudiant pour exemple : les liens ne sont soulignés que lorsqu'on les survole. Or sur Légifrance ils sont soulignés quoi qu'il en soit.

Par **Camille**, le **17/01/2008** à **12:09**

Bonjour,
Exact, mea culpa, du coup je constate que pas mal de sites font comme Légifrance et que la sélection d'Internet Explorer est... aléatoire aussi.

Par **maolinn**, le **17/01/2008** à **13:42**

Oui, et puis cette option de souligner ou non les liens est seulement sur IE et non sur Firefox (ou alors je ne l'ai pas trouvée....). Et donc je viens de faire le test : même en cliquant "ne jamais souligner les liens" dans IE le site de Légifrance ne change pas, les rubriques sont toujours soulignées.

L'article que tu as mis sabien est intéressant. En effet il a du bien étudier le site à fond. Donc pour l'instant je ne me prononce pas : à voir à l'usage....

Par **Katharina**, le **19/01/2008** à **17:22**

C'est vrai qu'à première utilisation je le trouve moins facile d'accès qu'avant, mais bon c'est :wink:

juste le temps de comprendre où se trouve telle ou telle rubrique Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **19/01/2008** à **17:59**

:))

J'ai trouvé un énorme avantage! On peut faire copier/coller! Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Murphys**, le **19/01/2008** à **19:21**

Les changements sont tres légers pas de quoi fouetter un canard.

Par **Katharina**, le **19/01/2008** à **19:21**

:shock:

ben on a toujours pu faire ça Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **19/01/2008** à **19:35**

[quote="Murphys":1ndz2ebl]Les changements sont tres légers pas de quoi fouetter un canard.[/quote:1ndz2ebl]

Moi à chaud ça m'inspire ça ta phrase :

[img:1ndz2ebl]http://morsula.free.fr/canard3.gif[/img:1ndz2ebl]

(je pouvais pas m'empêcher !)

Bref, niveau design je trouve le site plus beau qu'avant, mais ce n'est qu'une appréciation personnelle. Je ne l'utilise pas assez souvent pour fonder un réel jugement sur les changements apportés.

Par **Yann**, le **23/01/2008** à **09:04**

:shock: :shock:

Ca vient de moi ou les arrêts de 2007 ne sont pas disponibles Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **23/01/2008** à **11:15**

:shock:

[quote="Yann":2lqosse8]Ca vient de moi ou les arrêts de 2007 ne sont pas disponibles Image not found or type :shock:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[/quote:2lqosse8]

;)

Ça fonctionne chez moi donc je dirai que le problème est chez toi Image not found or type unknown

Par **bob**, le **23/01/2008** à **13:01**

A Jeeecy et Yann,

C'est là qu'on reconnait un publiciste et un privatiste.

Il semble que les arrêts de la base administrative de 2007 ne soient pas accessibles... En revanche pour la Cour de cass c'est bon.

Le professeur Rolin est d'ailleur pas très content du nouveau Legifrance

http://frederic-rolin.blogspirit.com/ar ... -a-la.html

Par **Yann**, le **23/01/2008** à **13:41**

:lol:

Arf pris de vitesse Image not found or type unknown

En effet Jeeecy, tu as du chercher un arrêt de juridiction judiciaire qui eux sont disponibles. En revanche, j'ai essayé année 2007 en administratif et là 0 résultats...

On va encore dire que les publicistes se sentent persécutés, mais avouez qu'il ya de quoi! On :cry:

est une fois de plus cinquième roue du carosse. Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **23/01/2008** à **14:01**

ah oui vu comme ça aussi

Comme quoi c'est bon d'être privatiste (dit-il en faisant du fiscal et donc pour une très grande ;)

majorité du droit public Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sabine**, le **23/01/2008** à **16:48**

[quote="bob":2hdh2448]A Jeeecy et Yann,

C'est là qu'on reconnait un publiciste et un privatiste.

Il semble que les arrêts de la base administrative de 2007 ne soient pas accessibles... En revanche pour la Cour de cass c'est bon.

Le professeur Rolin est d'ailleur pas très content du nouveau Legifrance

http://frederic-rolin.blogspirit.com/ar ... -a-la.html[/quote:2hdh2448]

J'avais déjà cité l'article de Monsieur Rolin!

Par **Yann**, le **23/01/2008** à **17:06**

Réponse du webmaster de légifrance:
[quote:3elm2sr2]Monsieur,
Nous vous informons que les arrêts publiés au bulletin de la Cour de Cassation de l'année 2007 ne sont pas encore en ligne et qu'ils le seront dans les prochains jours. En revanche, les inédits de l'année 2007 le sont.

En ce qui concerne la jurisprudence administrative, les décisions de l'année 2007 seront en ligne dans les prochains jours, de même pour la jurisprudence judiciaire, mais seulement pour la période de janvier à mai 2007.

Nous vous invitons à consulter la rubrique "Quoi de neuf ?" en page d'accueil du site pour des informations plus détaillées.

En vous souhaitant bonne réception de ce message,

Le Webmestre de Légifrance.[/quote:3elm2sr2]

:roll:

Donc la jurisprudence judiciaire semble également touchée Image not found or type unknown Vive les mises à jours...

:evil:

Image not found or type unknown

Par **fan**, le **28/01/2008** à **22:18**

J'ai un problème, je ne trouve pas la cour d'appel dans légifrance. Je dois chercher plusieurs

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

arrêts car losque l'on nous donne des notes de synthèse, on nous donne seulement les noms des arrêts, nous devons chercher par nous-mêmes les arrêts qui composera la future fiche. :oops:

Image not found or type unknown
S'il vous plaît, aidez-moi à trouver la cour d'appel. Il en va de la note de ma note de synthèse. :(

Je demande rarement de l'aide et suis bien embêtée de vous en demander maintenant. Image not found or type

Par **Olivier**, le **28/01/2008** à **22:23**

j'ai voté la troisième non par conviction mais par simple admiration de l'auguste clin d'oeil que tu as fait à une série MP3 bien connue des med-fans et des rôlistes ^^

Par **Yann**, le **28/01/2008** à **22:46**

[quote="fanouchka":1tptl6q1]J'ai un problème, je ne trouve pas la cour d'appel dans légifrance. Je dois chercher plusieurs arrêts car losque l'on nous donne des notes de synthèse, on nous donne seulement les noms des arrêts, nous devons chercher par nous-
:oops:

mêmes les arrêts qui composera la future fiche. Image not found or type unknown [/quote:1tptl6q1]

Normalement ça marche, si tu vas dans les recherches jurisprudentielles et que tu sélectionnes "juridictions d'appel" tu devrais y arriver. Sauf biensur s'ils ne sont pas en ligne.

Par **nicomando**, le **29/01/2008** à **12:29**

Déjà que je ne le trouvais pas si facile d'accès avant alors maintenant c'est encore pire.
:P

Mais étant internationaliste je ne me sert que très rarement de légifrance Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **22/02/2008** à **10:09**

Alors là franchement j'en ai trop marre du nouveau legifrance ...
Ca met une heure pour m'afficher la page avec des jurisprudence, quand elle veut bien s'afficher, ça fait 4 fois que ça ne s'affiche pas que ça me dit délai trop long, alors qu'avec les autres sites je n'ai aucun problème, et pour couronner le tout la seule fois où j'ai réussi à avoir la liste, je me suis retrouvé avec 10 fois le même arrêt à chaque lien !!!!!!! je suis dégoutée en

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

plus je suis à la dernière ligne de mon devoir il ne me manque plus qu'à citer un arrêt que j'avais trouvé il fut un temps.
En plus à chaque fois que je cherche des arrêts, la plupart du temps ils ne sont pas publiés, alors que l'an passé je les trouvais toujours tous je ne comprend pas.

Par **Christine**, le **22/02/2008** à **13:09**

J'ai répondu "c'était mieux avant". Mais je ne comprends pas pourquoi ils ont modifié le site pour finalement ne rien améliorer. Le moteur de recherche dysfonctionne complètement, il n'y a pas assez d'entreés (4 termes au lieu de 2, par ex.), car là ce n'est pas assez sélectif, et surtout, ils auraient du prévoir (pour justement [b:2dp5v8xm]améliorer[/b:2dp5v8xm]) le choix des chambres: civ. 1ère, 2ème... etc., y compris ass. plén, ch. mixte... Ca, ce serait bien et permettrait de trouver beaucoup plus vite l'arrêt qu'on cherche.
Et aussi, faire une entrée par n° de bulletin. Car dans les bouquins, on a les n° de bulletin, mais en moteur de recherche, y'a que les n° de pourvoi : c'est nul !
En plus, souvent, le n° de bulletin est absent...

Par **Morsula**, le **22/02/2008** à **13:31**

:lol:

En même temps c'est un site du gouvernement Image not found or type unknown

Par **Bellesay**, le **22/02/2008** à **18:12**

Moi j'ai un petit problème avec ce nouveau site légifrance.....je ne peux pas voir les Codes en vigueur donc je ne peux faire aucune recherche d'articles....

petite précision: j'ai un Mac. Quelqu'un d'autre, possédant un mac, a le même problème?

Bonnes vacances pour ceux qui y sont ou ceux qui vont y être!

Par **Yann**, le **22/02/2008** à **18:24**

J'ai aussi un mac (tout comme presque toute l'équipe de juristudiant), et chez moi ça marche.

T'utilise quel logiciel?

Par **jeeecy**, le **22/02/2008** à **21:43**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

chez moi aussi ca fonctionne, macbook pro avec mac os X.5 (dixit Leopard) sous safari 3.0.4 et sous firefox 2.0.0.11

quelle est ta configuration?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés